

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2017 QCCTQ 3073

DATE DE LA DÉCISION : 20171205

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 509487

PERSONNE DÉSIGNÉE : Christine Chambers

Personne(s) visée(s):

9200-2138 QUÉBEC INC.

Transport R.G.

NIR: R-047363-8

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9200-2138 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE: **TRAIL** ANNÉE : 2005

NUMÉRO DE SÉRIE : 2L9S484A951035043

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE

Christine Chambers

Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01. ² RLRQ c. P-30.3.